

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Villars (42390)

Réponses de Nicolas Peyrard, au nom de la liste « Villars c'est Vous ! »

— le 05/03/2020 à 07:46 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 4,1 millions d'euros

Saint-Etienne Métropole a voté en juin 2019 son plan vélo, inspiré de notre projet des Voies-Vertes Métropolitaines (www.voies-vertes-metropolitaines.com). Nous saluons cette décision et souhaiterions renforcer l'ambition de ce plan vélo, pour porter la part modale du vélo à 10% sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Notons que l'engagement financier est de 10 euros par an et par habitant pour la réalisation de ce plan, c'est la moyenne nationale. A Lyon, ce budget est de 20 euros par habitant. En Allemagne, Belgique, Danemark et Pays-Bas, l'investissement annuel est en moyenne de 40 euros par habitant.

Le comité de suivi doit être porté à l'échelle de la métropole. Nous proposons qu'il s'ouvre bien entendu aux associations d'usagers, mais également plus largement aux acteurs de la mobilité afin de ne pas avoir de confrontation des modes de transports alternatifs à la voiture individuels mais une synergie et une complémentarité.

Le comité de suivi doit être également décliné autour de 2 échelles : l'échelle métropolitaine pour la logique globale et une échelle de proximité autour de 5 à 6 secteurs afin de porter des solutions concrètes et pragmatiques.

Nous porterons auprès de Saint-Etienne Métropole un budget annuel conséquent, mais nous déclinons également une partie du budget voirie complémentaire de la commune aux actions de développement des pistes cyclables suivant le schéma mode doux que nous soumettrons aux usagers cyclistes en tout début de mandat.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Il serait appréciable que ce responsable se déplace à vélo !

Nous avons plusieurs colistiers dont le vélo est le mode de déplacement principal. L'un d'entre eux sera en charge des relations avec l'intercommunalité, fonction transversale en lien avec l'ensemble des autres thématiques municipales. Il nous semble alors logique qu'il soit le référent sur la commune des modes doux.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Les techniciens de la voirie sont concernés en priorité, mais l'ensemble des agents municipaux manque de connaissances à ce sujet.

Que ce soit en matière d'entretien courant, de signalisation au sol ou verticale, il est nécessaire que le vélo ait sa place au quotidien dans la ville. C'est pourquoi nous sensibiliserons et donnerons les moyens nécessaires pour que les employés municipaux puissent intégrer le "réflexe vélo" dans leurs missions.

Il n'est pas logique au XXIème siècle que prendre la seule piste cyclable de la commune soit plus dangereux que la route, ... à cause notamment des graviers présent sur la piste.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau express vélo conforme à notre projet www.voies-vertes-metropolitaines.com, lauréat du prix Talent du Vélo 2018 du Club des Villes et Territoires Cyclables. Ce réseau est étendu au territoire de Saint-Etienne métropole, facilitant la circulation à vélo péri-urbaine.

Nous irons au delà du plan vélo car il ne concerne que très peu la commune. Nous avons imaginé un plan vélo communal qui s'appuie et se relie au plan métropolitain. Celui ci comprend 5 axes en étoile autour du centre de la commune pour relier les principaux équipements et quartiers :

- V1 : Bourg > Terrasse/tram/collège

- V2 : Bourg > lycée/tram/CHU
- V3 : Bourg > espace Beaunier/centre commercial de Montravel
- V4 : Bourg > Complexe sportif/quartiers Hauts par un aménagement intégrant la pente
- V5 : Bourg > Bourgeat/St-Genest-Lerpt

La mise en place de cet ambitieux plan vélo communal se fera en étape, avec pour objectifs une mise en circulation en 3 phases, dont la première phase (V1/V2/V3) sera réalisée dans le mandat. L'ensemble des autres axes seront intégrés dans les documents de planification urbaine.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Généraliser la Ville à 30km/h, sur l'ensemble des voiries de dessertes de quartier, réserver le 50km/h sur quelques axes de transit.

Faciliter les déplacements des piétons, des cyclistes puis des transports et enfin des véhicules individuels motorisés.

La Ville à 30 est la mesure la plus efficace pour favoriser les déplacements à vélo.

Nous proposerons aux habitants dans chaque quartier un plan de circulation modifié intégrant notamment (mais pas seulement), d'avoir des zones 30 et/ou espace de rencontre dans certains secteurs, notamment les zones pavillonnaires, les coeurs de quartiers, ...

Ce sont avec les habitants et les usagers quotidien de l'espace public que nous choisirons la méthode d'action la plus efficace pour chaque territoire.

La liste des axes concernés par le maintien du 50 km/h sera également décidé en réunion de quartier.

Nous modifierons par contre en début de mandat les zones 30 existantes :

- matérialisation de la zone 30 au delà de quelques panneaux
- mise en place d'entrées visibles de la zone 30 avec mise en avant de l'entrée de quartier
- création et signalisation des cheminements vélos (en étudiant la création de contresens cyclable matérialisés et physiquement possible)
- la réduction de la largeur de voirie dès que possible
- la mise en place qu'un temps de pédagogie autour de la zone 30.

Action n°6 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Non concerné sur la commune

Action n°7 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Ces aménagements, malgré les idées reçues, sont facteurs de sécurité.

Pas de feu tricolore sur la commune.

Le contre-sens cyclable sera étudié dans les quelques rues à sens unique, notamment les rues du centre ville, en lien avec la mise en place des voies vélo communales bidirectionnelles.

Action n°8 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Nous proposerons en conseil d'école des pistes allant dans ce sens sur plusieurs écoles, mais pas toutes compte tenu du réseau viaire de la commune.

Nous privilégierons l'installation d'arceaux vélo devant les écoles afin que nos bambins puissent venir en vélo à l'école de manière sécurisée (par exemple avec la mise en place de zone 30 dans les lotissements)

Action n°9 : je ne m'engage pas

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Compte tenu de la taille de la commune, cette proposition ne nous semble pas cohérente.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Nous avons prévu d'installer devant chaque équipement municipal un stationnement mode doux suivant une charte du mobilier urbain qui sera mis en place et que nous souhaitons voir porter à l'échelle métropolitaine.

Action n°11 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

La commune de Villars n'est pas concernée puisque pas de stationnement concédé. Concernant les immeubles résidentiels, nous accompagnerons les copropriétés pour les aider à choisir, si elles le souhaitent, le mode de stationnement adapté à leur situation.

Concernant l'espace public, nous préférons avoir plus d'arceaux à vélo mieux répartis dans la commune que des vélobox car la durée de stationnement et la facilité d'utilisation des arceaux semblent davantage correspondre à l'usage attendu sur la commune.

Cependant, si des besoins s'en font ressentir, nous pourrions étudier la question.

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Le dispositif Alvéole de la FUB finance jusqu'à 100% de ces travaux. L'adjoint en charge de la commission de sécurité pourrait être l'ambassadeur de ce dispositif lors des visites des Établissements Recevant du Public. Infos sur <https://programme-alveole.com/>

Nous pourrions étudier le dispositif en complément des systèmes de stationnement précédemment décrit

Action n°13 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Chaque nouvel aménagement intégrera ce point, tout comme l'ensemble des rues des zones 30 existantes.

Action n°14 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Le PLU étant compétence de métropole, nous veillerons à ce que la métropole intègre pleinement cela, bien que la révision actuelle du PLU ne soit pas à la hauteur des attentes sur ce point.

Action n°15 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Nous attendons de voir la politique en matière de mobilité de Saint Etienne Métropole pour étudier un financement complémentaire. Nous préférons que SEM partent à l'échelle de son territoire la mesure pour une meilleure justice et égalité des territoires plutôt que les communes "riches" financent davantage que les communes les moins aisées.

Action n°16 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous nous approcherons des associations de vélo proche du territoire, dont certains de nos colistiers sont membres, afin de les intégrer.

Nous proposerons aux écoles et les associations et centre social de les accompagner financièrement dans la mise en place des

vélo-écoles.

La maison des Villarsdaires, espace inter-associatif permettra d'accueillir cela.

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Pour une majorité de la liste, c'est déjà une réalité !

Action n°18 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Oui, c'est une évidence, tout comme la proposition de l'usage des transports en commun.

Action n°19 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

En lien avec la redéfinition des missions de la police municipale et dès création du réseau cyclable, la sensibilisation puis la répression sera intégré aux objectifs de la police municipale.

Action n°20 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

En lien avec la mise en place des "vrais" zones 30, nous sensibiliserons nos habitants à la partage de l'espace public et proposerons des temps festifs de sensibilisation au grand public pour intégrer pleinement les modes de transports alternatifs à la voiture.

Commentaires généraux

Pour découvrir notre plan vélo élaboré avec les usagers du territoire, contactez nous : contact@villarscestvous.fr

Celui-ci sera proposé en conseil de quartier et sera modifié en fonction du retour des habitants !